

LIGUE de L'ENSEIGNEMENT

PROJET EDUCATIF

CLASSES DE DECOUVERTE VOYAGES SCOLAIRES

PARTIE I : ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF GENERAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

1/ Synthèse historique de la Ligue de l'Enseignement :

La Ligue de l'Enseignement a été créée en 1866. Ses fondateurs voulaient former des citoyens libres et indépendants capables de s'émanciper des tutelles et d'assumer, en totale autonomie, leurs choix de vie, dans un cadre républicain. Ils avaient fait le constat qu'il était quasi-impossible pour des individus d'assumer leur pleine citoyenneté sans un minimum d'instruction et de formation. Il faut préciser qu'à cette époque les trois quarts de la population étaient illettrés et que l'enseignement était totalement contrôlé par « l'église ». La Ligue de l'Enseignement est à l'origine des lois « Jules Ferry » qui rendront la scolarité obligatoire, publique, gratuite et laïque (1881, 1882 et suivantes). La Ligue a joué et joue encore un rôle important dans la promotion de la vie associative. Au fil des années, elle continue de mettre en œuvre son projet initial : former le citoyen. Cette mise en œuvre trouve sa traduction au travers des multiples actions menées :

- dans le domaine du sport : en favorisant la participation plutôt que l'élitisme,
- dans le domaine de la culture : en développant l'accès à une culture de qualité accessible à tous,
- dans le domaine de l'environnement : en développant la prise de conscience individuelle et collective des enjeux autour de l'environnement et du développement durable,
- dans le domaine des relations internationales : en favorisant les échanges pour la mise en œuvre d'une citoyenneté européenne et internationale,
- dans le domaine des vacances et des loisirs : en favorisant le droit aux vacances et aux loisirs pour tous,
- dans le domaine des classes de découverte : la Ligue de l'Enseignement a organisé les premières classes de découverte : dès 1948 à L'Abérouat (64) et 1953 à La Féclaz (73), et depuis elle développe un partenariat important avec le ministère de l'Education nationale,

2/ La Ligue aujourd'hui :

Aujourd'hui, la Ligue de l'Enseignement, mouvement d'éducation populaire, invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire, visant à l'émancipation de tous. Pour la mise en œuvre de ce projet, la Ligue a défini 4 objectifs prioritaires pour le programme triennal de la confédération 2005/2007.

1- Pour un véritable droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, et une éducation démocratique de l'enfance et de la jeunesse :

L'éducation et la formation tout au long de la vie ne peuvent être cantonnées aux seules exigences de la rentabilité professionnelle. La Ligue mettra en oeuvre tous les moyens adaptés pour que chaque citoyen puisse bénéficier des pratiques formatives qui l'intéressent et qu'il puisse bénéficier de la valorisation de l'expérience sociale et associative.

Le pilier de l'éducation et la formation tout au long de la vie est une éducation et formation de base, dispensée par l'Ecole et les différents acteurs éducatifs de l'enfance et de la jeunesse.

2- Pour l'exercice de la citoyenneté sur tous les territoires et la promotion de l'engagement bénévole et associatif :

La démocratie participative est indissociable de la démocratie délibérative. La promotion permanente de l'engagement et du bénévolat associatifs sont les compléments obligatoires des initiatives institutionnelles.

3- Pour reconnaître et favoriser l'expression de la diversité et lutter contre toutes les formes de discriminations :

Cet objectif vise toutes les questions du pluralisme, de la pluralité des cultures, des dominations et des injustices sociales.

4- Pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable à la Ligue et dans notre société :

Après une phase nécessaire de la mise en oeuvre d'une culture de l'environnement et du développement durable à la Ligue, nous devons mettre en place une stratégie de type « agenda 21 » à la ligue de l'Enseignement : gestion de nos équipements, fonctionnement et gestion de nos sièges, actions de solidarité internationale, mise en oeuvre dans nos secteurs d'activité (tourisme social et associatif durable), dans notre projet éducatif, etc.

3/ La continuité éducative à la Ligue : Des principes communs

L'action éducative de la Ligue de l'Enseignement est menée au travers de tous ses champs d'intervention : éducation, culture, sports, loisirs, vacances, classes de découverte...

La Ligue de l'Enseignement développe en conséquence une politique globale en direction de l'adulte, de la famille, de la jeunesse et de l'enfance.

Le principe de continuité éducative s'applique quel que soit le temps, le lieu.

La volonté éducative de la Ligue est à la fois de permettre à chaque individu d'être en capacité de réussir sa vie et son épanouissement personnel et de devenir un citoyen libre et autonome. A cette fin, elle est particulièrement soucieuse d'égalité des chances et de réduction des inégalités.

Les actions qu'elle mène, ont pour ambition d'aider à donner à l'individu les outils permettant à sa personnalité tout entière de s'éveiller et de s'affirmer. Pour cela, il sera nécessaire :

1 - D'AGIR POUR LA LAICITE :

- Reconnaître à tous le droit à la diversité dans le cadre républicain.
- Respecter les choix individuels et ne privilégier aucune conviction particulariste.
- Faire découvrir et connaître la laïcité comme support du « vivre ensemble » et principe d'organisation politique d'une république démocratique.

2 - DE FAVORISER UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE :

- Permettre d'avoir une attitude responsable : respecter l'autre dans son individualité, son intégrité, ses différences, tout en respectant les règles de vie collective.
- Aider tout individu à mieux maîtriser son milieu de vie et développer ses capacités d'analyse critique.
- Reconnaître à tout individu la fonction de citoyen et lui permettre d'acquérir la capacité de participer aux réflexions et décisions collectives.

3 – DE FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA SOCIALISATION :

- Permettre l'affirmation de la personnalité de chacun, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.
- Favoriser l'émancipation pour que chacun soit libre, autonome et indépendant, dans le respect des autres.
- Permettre à chacun d'être un individu lucide, capable :
 - De vivre dans la société telle qu'elle est,
 - D'y vivre tout en la critiquant,
 - De se donner les moyens d'agir sur elle pour l'améliorer et la transformer.
- Favoriser les solidarités sociales, économiques, les libertés, le sens des responsabilités individuelles.

4 – DE FAIRE VIVRE LA MIXITE SOCIALE :

- Pour que nos activités soient des vecteurs de mixité sociale :
 - Faciliter l'accessibilité de nos activités à toutes les catégories sociales,
 - Faire obstacle à tout type de discrimination,
 - Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.

5 – DE DEVELOPPER LA FORMATION :

- Préparer les militants à participer à la réalisation de projets.
- Favoriser l'accès à nos formations des personnes qui aspirent à un développement personnel dans le cadre d'une démarche citoyenne.
- Transmettre et faire partager le projet éducatif de la Ligue.
- Promouvoir et faciliter l'accès à la prise de responsabilité sociale et éducative.

6 – D'ETRE ACTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE :

- Assumer pleinement notre fonction d'entrepreneur de l'économie sociale et de gestionnaire, acteur à part entière de l'économie.
- Prêter une attention particulière à la formation du personnel et aux conditions de travail.
- Favoriser l'intégration de personnel en situation d'insertion sociale.
- Favoriser l'économie locale dans le cadre du développement durable des territoires.

7 – D'AGIR DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE :

- Organiser nos projets et notre fonctionnement en respectant les principes du programme CED : Citoyenneté-Environnement-Développement.
- Faire en sorte que le secteur vacances de la Ligue de l'Enseignement agisse pour un tourisme durable, respectueux des habitants et de l'environnement.

- Favoriser les relations commerciales relevant des pratiques du commerce équitable.

PARTIE II : ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF DE LA LIGUE, APPLIQUES AUX CENTRES DE LOISIRS, VACANCES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET VACANCES FAMILIALES ET AUX CLASSES DE DECOUVERTE :

Les champs d'intervention de la Ligue couvrent tous les temps et toutes les activités, qu'il s'agisse des temps de loisirs (centres de loisirs, accueils du matin, du midi, de l'après-midi) ou qu'il s'agisse des temps de vacances (vacances familiales, centres de vacances pour enfants et adolescents) ou qu'il s'agisse des temps scolaires (classes de découverte et voyages scolaires). Ainsi la Ligue de l'Enseignement affirme sa volonté de répondre aux besoins sociaux par des stratégies de développement local et la défense des droits aux loisirs et au départ.

Tous ces temps sont aussi des temps privilégiés d'éducation, ils ne peuvent donc être exclusivement réduits à des temps de consommation.

Dans ses diverses interventions la Ligue favorise les initiatives (appui, conseil, formation), agit en co-réalisateur d'un programme public, répond aux besoins de ses adhérents, organise des prestations de service, assure des missions et des délégations de service public.

Pour faire vivre cette conception, la Ligue développe des partenariats avec :

- des acteurs de l'école pour que celle-ci donne le goût aux jeunes et offre la possibilité de la découverte (voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques).
- des associations, des collectivités locales pour l'organisation de loisirs quotidiens de proximité.
- des associations, des collectivités territoriales, des comités d'entreprises, des mutuelles et des organismes sociaux pour répondre aux besoins des jeunes et des familles pendant les vacances par l'organisation et la gestion :
 - o d'activités et de programmes locaux : opération sport, école ouverte, Ville Vie Vacances Solidarité Internationale,
 - o de projets s'inscrivant dans des politiques territoriales : Contrats Temps Libre, Contrats Educatifs Locaux
 - o de centres de loisirs, de centres de vacances de jeunes ou de familles, de séjours en France ou à l'étranger.
- des responsables associatifs et des collectivités dans le domaine du tourisme pour contribuer au développement local, économique, social et culturel.

I - Les Classes de découverte :

L'objectif premier de l'éducation est de préparer les enfants et les jeunes à réussir pleinement leur future vie de citoyen responsable.

Tout ne peut pas s'apprendre dans les murs de l'école.

La classe de découverte trouve tout logiquement sa place dans les projets développés par la Ligue de l'Enseignement dans et autour de l'éducation : appel pour « l'école que nous voulons », implication dans des contrats éducatifs locaux, formation des délégués élèves.

La classe de découverte est le projet idéal permettant de mobiliser tous les acteurs éducatifs. Ainsi les partenaires concernés doivent-ils s'unir autour d'un projet commun centré sur l'enfant.

Les classes de découverte présentent deux intérêts majeurs.

1° - Une dimension éducative et d'enseignement

La classe de découverte, c'est d'abord la classe qui continue, ailleurs. Ce moment particulier n'est pas une parenthèse dans l'année scolaire. Il s'inscrit dans un projet, celui de l'école, et trouve sa justification dans sa spécificité : la mise en contact des enfants avec un environnement nouveau, et la mise en relation des savoirs théoriques avec l'expérimentation.

En ce sens, la Ligue se pose en partenaire de l'enseignant. Elle est centre de ressources pédagogique et technique, elle l'accompagne dans les phases de préparation, de déroulement du séjour et après le séjour. Elle participe d'une manière active à l'engagement et au projet de l'enseignant.

L'intérêt et la réussite d'une classe de découverte résident aussi dans le fait que les enfants partent dans le cadre d'un projet basé sur la pédagogie active.

La rupture avec le milieu habituel enrichit la pédagogie. Au contact direct des éléments d'un milieu géographique et culturel nouveau, les enfants peuvent réinvestir et expérimenter les connaissances de base habituellement morcelées, avoir une approche globale des diverses disciplines et appréhender la complexité du réel. La transplantation dans de nouveaux espaces à explorer suscite une curiosité, construit une nouvelle relation avec les savoirs et les apprentissages.

La classe de découverte permet à l'enfant de prendre des responsabilités, de s'approprier des techniques et des outils, d'améliorer ses compétences méthodologiques...

Elle participe du projet général qui vise à aller vers l'autonomie la plus complète, à apporter à l'enfant des éléments pour la construction de sa personnalité, de sa citoyenneté.

2° - La citoyenneté

Une classe de découverte c'est « savoir être et vivre ensemble ». C'est donc apprendre la vie sociale, la tolérance, c'est construire une démarche citoyenne.

La classe de découverte est un temps de vie collective permettant d'appréhender la vie quotidienne sous toutes ses formes et pas seulement sous sa forme scolaire. Le séjour en classe de découverte constitue un moment privilégié dans l'année scolaire de l'enfant. Situé en dehors du cadre habituel de vie, en dehors du contexte familial, il sera l'occasion pour lui de vivre un moment important pour l'acquisition de sa propre autonomie. L'évolution au sein du groupe sera également l'occasion d'apprendre à vivre « ensemble ».

La classe de découverte, c'est vivre une expérience de vie collective où les relations sont basées sur l'échange, la confiance mutuelle, le respect d'autrui. Elle permet l'affirmation de comportements individuels et sociaux nouveaux, au sein du groupe classe : repas en commun, partage des tâches, établissement de règles de vie commune.

Le départ de « toute » la classe avec son maître s'impose donc comme une nécessité.

Le projet de départ, occasion de rencontre des familles, de l'équipe éducative de l'école, des partenaires sociaux, est donc un élément fédérateur.

PARTIE III : ANNEXES

1/ Notre organisation :

La Ligue de l'Enseignement assume quatre missions :

- La fédération d'initiatives dans le domaine des séjours éducatifs, des loisirs, des vacances et du tourisme : impulsion, appui, formation, valorisation.
- L'organisation d'un réseau national cohérent permettant sur l'ensemble du territoire :
 - D'organiser des séjours adaptés aux besoins,
 - D'assurer l'inscription à ces réalisations particulières et à celles de l'ensemble du réseau,
 - De garantir la qualité, la visibilité (labels, chartes graphiques),
 - De favoriser les coopérations, de renforcer la Centrale de Réservation commune, permettant l'articulation entre régions d'accueil et régions de départ, fédérations producteurs et fédérations diffuseurs, évitant doubles emplois, et permettant une démultiplication de notre présence sous forme de partenariats à divers niveaux.
- La gestion et le développement de centres d'accueil, véritables entreprises de l'économie sociale, contribuant à l'équilibre général et à la pérennité du mouvement « Ligue ».
 - en participant à une juste hauteur aux charges communes à tous les secteurs d'activités,
 - en dégageant des moyens pour des actions entrant dans son programme,
 - en répartissant équitablement les produits.
- La dynamique et la présence du mouvement Ligue :
 - pour peser avec des partenaires sur des politiques publiques et des mesures sociales permettant de contribuer à l'accessibilité aux vacances et aux loisirs et à la diminution des inégalités,
 - pour préciser les conditions d'un engagement volontaire contribuant à retisser le lien social,
 - pour faire reconnaître la place entière de l'économie sociale comme moyen original d'entreprendre, de contribuer à l'emploi et au développement,
 - pour faire reconnaître et dynamiser le tourisme social et associatif par la participation au développement durable régional.

2/ Le Tourisme Social et Associatif : un indispensable trait d'union

Notre société ne peut fonctionner sur un modèle de société binaire où les activités rentables relèveraient de l'entreprise et où la réponse aux besoins sociaux non rentables relèverait du service public ou de la « charité » individuelle ou collective parcimonieusement aidée

L'engagement de pionniers, les efforts de professionnels ont donné naissance aux classes de découverte et voyages scolaires, mais aussi à l'organisation et la gestion de centres de loisirs, de séjours de vacances collectives pour enfants et adolescents, et de séjours familiaux en France ou à l'étranger, et permit le développement d'une économie sociale originale. Le tourisme social et associatif démontre son extraordinaire capacité à répondre à des besoins fondamentaux par des stratégies de développement local et de défense du droit aux loisirs.

Le Tourisme Social et Associatif est un exemple de la réussite de la conjugaison entre des objectifs sociaux et un nécessaire réalisme de gestion, s'appuyant sur un partenariat avec les politiques publiques qu'elles soient nationales ou locales. Quelques données chiffrées

illustrent cette réalité :

- 3 milliards d'€uros investis dans la pierre entre 1974 et 1998, dont les 2/3 autofinancés,
- 1 milliard d'€uros de contributions directes annuelles à l'économie locale,
- 20 000 emplois à temps plein et plusieurs dizaines de milliers d'emplois saisonniers.

Le Tourisme Social et Associatif permet la combinaison d'une valeur ajoutée économique, principalement dans le cadre du développement local, à une valeur ajoutée sociale.

Sa fonction, son rôle méritent une reconnaissance à tous les échelons de la société, que ce soit par ses retombées économiques ou que ce soit en termes de politiques sociales pour permettre le départ en vacances du plus grand nombre.

La Ligue de l'Enseignement tient toute sa place au sein de coordinations telles que la Jeunesse au Plein Air ou de l'Union Nationale des Associations de Tourisme. Elle relaie toutes les actions à caractère politique ou revendicatif, en particulier dans le cadre de la déclaration commune entre l'UNAT et les grandes centrales syndicales.

Le secteur classes de découverte et vacances de la Ligue est reconnu par les différentes instances éducatives comme un partenaire important pour son apport complémentaire à l'éducation nationale et aux politiques éducatives territoriales. Il doit être reconnu, en tant qu'organisation d'économie sociale, comme un acteur à part entière du tourisme.

Sa double réalité lui permet de favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire. Par l'accessibilité aux activités de loisirs et de vacances, elle aide à l'intégration et à l'épanouissement de tous.

La Ligue de l'Enseignement est un des acteurs majeurs du Tourisme Social et Associatif.

Le Tourisme Social et Associatif s'appuie sur trois caractéristiques qui en font ses fondements :

- son objet social : il a été créé pour permettre le départ en vacances du plus grand nombre,
- son rôle d'aménageur du territoire : ses centres d'accueil représentent plus de 500000 lits répartis sur l'ensemble du territoire, en montagne, en milieu rural et en bord de mer,
- sa contribution économique, que l'on peut évaluer, rien que pour la Ligue de l'Enseignement à 380 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 et des milliers d'emplois.

Le Tourisme Social et Associatif est sans doute l'une des illustrations les plus marquantes, mais souvent ignorée de ce que peut être l'économie sociale et solidaire. C'est aussi un véritable moteur du développement local.

S'il a été à l'origine de la démocratisation des vacances en France depuis 1950, il n'en continue pas moins d'être à la pointe de la modernité par une offre très diversifiée, tant au niveau de ses contenus que de sa localisation et une grande polyvalence des accueils.

Le Tourisme Social et Associatif se caractérise aussi par la diversité de ses propositions, d'accueils et de contenus. La Ligue de l'Enseignement en est un des principaux acteurs : séjours de vacances pour enfants et adolescents (400 000 enfants), classes de découverte (500 000 jeunes accueillis en dehors des vacances scolaires), villages de vacances. Sa gestion désintéressée, lui permet, encore aujourd'hui, de pouvoir accueillir des familles à revenus modestes, voire en difficultés, dans un contexte de mixité sociale.

Il se veut ouvert à tous, sans être réservé à telle ou telle catégorie sociale. Les excédents dégagés par une saine gestion ne contribuent pas à l'enrichissement d'individus, mais sont totalement réinvestis dans le cadre du projet associatif.

Il est toujours d'actualité puisqu'une étude révélait que pendant l'été 2003 seulement 55 % des français pouvaient partir en vacances. Le CREDOC a montré que 3 millions d'enfants ne partaient pas tous les ans en vacances. Un enfant sur deux, de famille monoparentale ne part pas en vacances. Une étude de la Direction du Tourisme a montré que 32 % des français ne partaient ni en vacances, ni en week-end pendant 2 années consécutives.

Sans l'existence du Tourisme Social et Associatif les non départs concerneraient la moitié de la population !

Le Tourisme Social et Associatif est donc un acteur incontournable de la politique sociale des vacances.